

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus		
CAHORS — D.	6 25	12 47	5 53	PARIS — D.	2 30	9 30	7 30	CAHORS — D.	4 42	11 11	5 25	TOULOUSE D.	5 20	9 30	3 25	CAHORS — D.	7 40	11 30	5 10
Mercuès	6 41	1 14	6 6	— Express	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	11 11	5 25	BORDEAUX	7 40	9 30	3 25	Cahors, halle	7 48	11 40	5 18
Parnac	6 54	1 26	6 19	BORDEAUX	8	3 15	9 3	Cieurac	5 11	11 23	6 11	Montauban D.	7 25	10 35	4 40	Arcambal	8	11 54	5 23
Luzac	7 3	1 34	6 28	M.-Libos — D.	8 40	3 55	5 5	Lalbenque	5 20	11 39	6 11	Foucauc	7 51	10 49	4 54	Vers	8 11	12 15	5 38
Castelfranc	7 13	1 47	6 44	Fumel	8 48	3 15	9 3	Montpezat	5 31	11 52	6 25	Saint-Géry	8 18	12 18	5 44	Saint-Géry	8 18	12 18	5 44
Puy-Evêque	7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16	Borrolon	5 45	12 6	6 42	Conduché	8 34	12 55	6 6	St-Cir, halle	8 42	1 13	6 6
Duravel	7 53	2 18	7 18	Duravel	9 10	3 38	9 26	Albas	6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Soturac-Touzac	8 3	2 29	7 32	Puy-Evêque	9 19	3 48	9 36	Fomèyre	6 13	12 34	7 18	Calvignac, hal.	8 54	1 36	6 18	St-Cir, halle	9 3	1 36	6 31
Fumel	8 6	2 35	7 39	Castelfranc	9 34	4 5	9 52	Montauban. A.	6 39	1	7 45	Calvignac, hal.	9 4	1 48	6 26	Conduché	9 11	1 45	6 33
M.-Libos — A.	8 13	2 35	7 39	Luzac	9 47	4 19	10 6	BORDEAUX	10 40	6 05	7 45	Cahors	9 17	1 59	6 36	Saint-Géry	9 25	2 12	6 51
BORDEAUX	3 51	8 11	2 49	Parnac	9 57	4 30	10 17	TOULOUSE A.	8 25	3 55	9 41	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Vers	9 34	2 29	7 9
PARIS — Ar.	11 46	4 18	2 49	Mercuès	10 9	4 43	10 29	CAHORS — A.	9 51	12 37	6 43	Touzac	9 44	2 36	7 1	Arcambal	9 44	2 46	7 9
				CAHORS — A.	10 25	5 1	10 47					Capdenac, halle	9 53	3 7	7 14	Calvignac, halle	9 56	3 9	7 22
												CAHORS — A.	10 14	3 27	7 27	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 2 Avril.

NOUVELLES POLITIQUES

Tous les journaux commentent le scrutin à la Chambre, sur les crédits supplémentaires :

Le Figaro dit que ce scrutin relève une maladie parlementaire qu'il appelle la pulvérisation des groupes.

Le Gaulois blâme les conservateurs qui n'ont pas voté les économies proposées.

La Paix constate qu'aucune méprise n'est possible, après le discours de M. Goblet.

La République française dit que le cabinet n'oubliera pas qu'il a été combattu par l'extrême gauche, repoussé par la droite et soutenu et sauvé par la gauche radicale et l'union des gauches.

Le Constitutionnel dit que la Chambre n'a pas voulu de la politique de M. Clémenceau, conduisant à une révolution monarchique, mais celle de M. Goblet, qui perpétuera la République, en la rendant sage, ouverte et possible.

Le ministère et les opportunistes. — M. Reinach, dans la République française, se plaint de ce que le cabinet pratique, si on peut le dire, le non-usage du pouvoir.

La machine gouvernementale s'atrophie, se fausse, se perd, s'annihile.

Le vote des crédits. — La majorité comprend la gauche radicale, une trentaine de membres de la droite et une partie de l'union des gauches, dont l'autre partie s'est abstenue.

La minorité comprend l'extrême gauche et la droite.

La mission de Lesseps. — La Gazette de la Croix, organe officieux, revenant sur la mission de M. de Lesseps, dit qu'il se rattacherait à la participation de l'Allemagne à l'Exposition de 1889 et à la neutralisation de l'Alsace-Lorraine.

Elle a échoué complètement sur les deux points.

SÉNAT

Séance du 31 mars.

M. Léon Renault demande le dégrèvement des patentes des négociants atteints par les derniers tremblements de terre. Déjà, on a accordé aux propriétaires lésés par le fléau, le dégrèvement des impôts, il faudrait leur fournir à intérêt minime des sommes suffisantes pour reconstruire leurs immeubles. Le Parlement italien sera prochainement saisi d'un projet en ce sens, la France ne se montrera pas moins généreuse.

M. le ministre de l'intérieur promet de donner satisfaction, dans la mesure du possible, à la demande formulée par M. Léon Renault.

Après les observations présentées par MM. Maze, Buffet, Dauphin et Goblet, le Sénat, à l'unanimité moins 2 voix, adopte le projet relatif aux crédits supplémentaires.

Le Sénat se réunira demain, à 2 heures, pour la discussion de la proposition de loi relative à la surtaxe sur le bétail et fixe à samedi la nomination de la commission des finances.

Nos généraux. — Une curieuse statistique à propos de l'état-major de l'armée française.

Le maréchal de Mac-Mahon en est le doyen ; il est âgé de soixante-dix-huit ans. Les deux autres maréchaux, Canrobert et Lebœuf, ont une année de moins.

Parmi les 100 généraux de division, 68 sortent de l'école Saint-Cyr, 23 de l'école polytechnique, et 7 des rangs. Parmi les 200 brigadiers, 130 sortent de Saint-Cyr, 56 de l'école polytechnique, et 14 des rangs.

Le plus jeune divisionnaire est le général Négrier ; il a quarante-sept ans. Le plus jeune brigadier est le général Brugère, secrétaire général de la présidence de la République ; il a quarante-cinq ans.

Expulsion. — Un arrêté d'expulsion a été notifié, jeudi soir à dix heures, à M. Antoine par l'inspecteur de police prussienne.

Le député de Metz a été reconduit à la frontière par le train de minuit.

M. Antoine désire que les journaux français n'accompagnent cette nouvelle d'aucun commentaire.

peaux volent en l'air, c'est-à-dire aux toiles d'araignées, et un bruit atroce, discordant, annonce le branle.

Quatre musiciens, s'il est permis de donner ce nom à ces hommes, sont juchés sur une lourde table : la clarinette crie à rendre sourd le guitariste, dont les accents plus pacifiques essaient en vain d'arriver jusqu'au fond de la salle ; entre les deux, un petit bossu frappe de toutes ses forces sur un triangle d'acier et un vieux nègre, assis à la façon des tailleurs, racle sur une espèce de crécelle, en chantant une complainte amoureuse des plus larmoyantes.

C'est à désespérer l'orchestre des chiens savants...

Encore dix secondes et la Samacueca, cette jolie danse chilienne, va être exécutée d'une façon horrible. Chacun est à son poste. Les ceintures, les chapeaux des cavaliers, les mouchoirs frandilleux des dames s'agitent déjà au-dessus des têtes ; les danseuses trépident d'impatience ; les frères de la côte, pour s'essayer, exécutent les entrechats les plus burlesques ; l'orchestre s'anime ; le nègre l'écume aux lèvres, se lamente comme une chèvre abandonnée ; les lampions frémissent ; la Samacueca va commencer... Hurra !

Mais, tout à coup, un homme, étranger s'élançant sur la table, repousse du pied le moricaud, se dresse de toute sa hauteur et s'écrie en avançant le bras :

— Holà, compagnons !

— Un bruit sourd, menaçant, circule aussitôt dans la foule.

— Un mot, mes amis ! reprend l'inconnu sur un ton qui domine le tumulte ; cette danse n'est

Les espions du ministère. — Le sieur Eyrolles, l'employé infidèle du ministère de la guerre dont la presse s'est tant occupée dans ces derniers jours, aurait-il inauguré une série ?

On serait tenté de le croire, car on annonce qu'un sous-officier des sections de secrétaire d'état-major, employé au 4^e bureau de l'état-major général du ministère (service des étapes et des chemins de fer de campagne), aurait disparu depuis plusieurs jours et qu'il serait actuellement déclaré déserteur.

Le fait par lui-même n'a rien d'absolument extraordinaire ; mais l'on craint que cette fuite ne cache des détournements de pièces ou de documents concernant ce service important.

L'attentat contre le Czar. — Le bruit a couru qu'un attentat avait eu lieu contre le Czar à Gatchina et que l'Empereur n'aurait pas été blessé.

Ce bruit mérite confirmation. Une bouteille contenant des matières explosibles, semblable à celle adressée à M. Balfour, a été envoyée à M. Mathews, ministre de l'intérieur.

L'attentat de Gatchina. — Le correspondant du Times à Saint-Petersbourg dément l'attentat de Gatchina.

Le Standard, de Vienne, assure qu'une conspiration aurait été découverte dans les garnisons du Caucase.

Une centaine d'officiers ont été arrêtés à Tiflis.

Russie. — Faisant allusion aux nouvelles attaques dirigées contre la France par la presse allemande, le journal russe *Novoïe Vrémia* se livre aux réflexions suivantes :

« La France doit attendre avec calme les événements, en continuant de se préparer à y faire face, non-seulement au point de vue militaire, mais aussi au point de vue diplomatique.

« L'hiver qui vient de se passer a été, à cet égard, plein d'enseignements pour le gouvernement français. Il a montré suffisamment que la politique extérieure suivie actuellement par la Russie fournissait de nombreux points de repère pour une action commune des deux Etats voisins de l'Allemagne.

« Plus on verra clairement que la France se prépare en vue de cette action commune dans les ques-

bonne que pour les femmes ; les frères de la côte ont besoin d'une autre musique : voulez-vous des lingots d'or ?

Un mugissement éclate, cette fois, dans l'auditoire... Louis Brune, que le lecteur a peut-être déjà reconnu, s'exprimait en français ; naturellement peu le comprennent. On ne vit en lui qu'un intrus.

— A la porte ! hurlèrent les danseurs.

Le capitaine ne sourcilla point. Il essaya de leur adresser la parole en espagnol, langue que les frères de la côte connaissent presque tous.

Mais des cris plus menaçants couvrirent sa voix ; quelques forcenés tirèrent même leurs couteaux. Brune savait parfaitement à quelle espèce de bipèdes il avait à faire.

— Le premier de vous qui bouge, leur dit-il froidement, je lui brûle la cervelle !

Et il leur présenta le canon d'un revolver, sur la gâchette duquel il appuyait l'index.

Ce genre d'allocution fut vivement senti de l'auditoire : les femmes s'enfuirent dans les angles de la salle ; les mutins rengainèrent en grommelant, et l'orchestre épouvanté chercha lestement un abri entre les quatre jambes de la table... Le silence était déjà rétabli.

— Enfants ! s'écria Brune, aimez-vous l'or ? Appréciez-vous les bonnes onces ? Suivez-moi ; je connais la mine ! Nous l'exploiterons à coups de canon... Une méchante goëlette, qui vient d'appareiller cette nuit, est chargée de lingots ; voulez-vous lui donner la chasse ? Ou n'êtes-vous que des poules mouillées ?

tions intéressant directement la Russie par exemple la question bulgare, plus la tâche des personnes qui comprennent chez nous tous les avantages futurs d'une entière liberté d'action de notre gouvernement dans ces questions sera facile à remplir.

« Il n'est pas du tout nécessaire de faire de cette entente, une alliance formelle entre la Russie et la France, alliance à laquelle s'opposent peut-être encore, de temps en temps, quelques obstacles. Nous demandons seulement à la France de nous fournir des garanties, grâce auxquelles nous puissions être sûrs de ne jamais la trouver dans le camp de nos adversaires politiques.

Un drame. — On écrit de Constantine, 30 mars.

Un détachement d'artillerie, venant de Philippeville à Constantine pour participer à des exercices de tir, passait au village d'El-Arrouck.

Au moment où personne ne pouvait prévoir une pareille agression, un soldat sortit son revolver et brûla la cervelle à son lieutenant qui tomba raide mort. L'artilleur se tira ensuite deux balles dans le cœur.

Divorce. — Le député Laguerre, vient d'être divorcé, samedi dernier, par un jugement du tribunal de Paris, à la requête de sa femme, qui lui reprochait ses relations avec une actrice.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

La culture du tabac dans le Lot

M. le comte Murat a lu à la Chambre les lettres de deux membres républicains de la commission des tabacs, qui méritent d'être publiées :

Lettre du docteur Camelles

Vice-président du Conseil général.

« Il n'y a nulle indiscrétion de votre part à me demander quelle a été ma conduite au sein de la commission des permis de culture. Je ne suis retenu aujourd'hui ni par aucun scrupule, ni par aucune considération, car avant d'avoir parlé à quel que ce

Il avait touché la corde sensible. Un hurra formidable ébranla la salle.

— Que les plus décidés lèvent la main ! Quarante bras s'agitèrent en l'air.

— C'est bien. Vous valez mieux que des capucins de cartes. L'ancre est à long pic ; l'Étincelle n'attend plus que vous pour courir après la Louve.

— Vive le capitaine !

On faillit le porter en triomphe.

— Voilà pour payer vos dettes, répondit Brune en jetant une poignée de piastres dans la salle.

Ce fut un vacarme épouvantable : chacun se précipita sous cette pluie d'argent... les hommes repoussaient brutalement les femmes, qui voulaient aussi leur part de moisson. L'orchestre lui-même, ayant quitté ses retranchements, glanait à pleines mains.

En quelques secondes, la récolte s'acheva ; mais ceux qui n'avaient pas eu leur part maugrérent, sortirent le couteau... Une nouvelle lutte était imminente.

— Race de chiens ! dit Brune en armant encore une fois son revolver... si un seul de vous joue du couteau, je lui casse la tête. Veille au grain !

A ces mots, tout rentra dans le silence ; les lames disparurent dans leur fourreau comme par enchantement.

— Suivez-moi donc, dit le capitaine.

— Au large ! au large ! vociférèrent les frères de la côte en se précipitant au dehors.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

22

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE XI

LES FRÈRES DE LA CÔTE

Un Irlandais, ivre-mort, passe devant elles et leur pose ses talons sur la pointe des pieds.

— Brutal ! disent-elles, en l'envoyant rouler au milieu de la salle.

Un peu plus loin, un enfant de Marseille avale des bougies enflammées, fait tenir en équilibre un couteau sur son nez, et exécute une roue audacieuse devant une grande fille à cheveux rouges... Son argent, sa vieille pipe colottée tombent de ses poches. Il a beau chercher... bernique ! Le brûle-gueule se retrouve seul à l'appel.

— Troun de l'air ! s'écrie-t-il avec une pantomime des plus expressives, ze suis déralingué !

— Tu peux siffler ! marmotte la grande rouge. On n'est pas gêné dans ce bal ! En face d'eux, c'est bien autre chose : une solide gailarde...

Mais voici un hurra qui retentit. Place ! La bande interpelle les musiciens.

— La Samacueca ! La Samacueca ! Un frémissement parcourt la cohue. Les cha-

soit de l'œuvre de la commission, le secret de mon attitude avait été divulgué. Au surplus, il suffit qu'un collègue m'interroge pour que je m'empresse de lui fournir les renseignements qu'il a le droit d'attendre de moi.

« On vous a induit en erreur quand on vous a dit que j'avais donné ma démission. En par la majorité du Conseil général qui m'a honoré de sa confiance et m'a investi d'un mandat défini et déterminé par la loi, je croirais manquer à mon devoir et à toutes les convenances si, jugeant à propos de donner ma démission, je ne la remettais pas, en séance publique, après l'avoir motivée, entre les mains de notre président.

« Donc je n'ai pas donné ma démission. Voici ce que j'ai fait.

« Comme les résolutions prises par la majorité de la commission me paraissent contraires à la loi, à mon devoir, à ma conscience et aux intérêts de la République, à laquelle mon entier dévouement est acquis, je n'ai pas voulu apposer ma signature sur les feuilles où sont établis les états de permis de culture.

« De plus, comme ces commissions travaillent dans l'ombre et le mystère, je n'ai pas trouvé d'autre moyen de dégager ma responsabilité dans une œuvre que je désapprouve. Quelque pénible qu'ait été pour moi cette mesure extrême, je l'ai prise sans hésiter, parce que je place au-dessus de la popularité, l'estime de moi-même et de mes semblables ! »

Lettre de M. Roques
Conseiller général.

« Je n'ai pas donné ma démission de membre de la commission des permis de culture ; cette démission me paraissant inutile ; mais j'ai refusé de signer le procès-verbal, ne voulant pas voir mon nom figurer au bas d'une œuvre de basse police ou de vanités froissées...

« J'avais demandé ou la liberté de la culture, ou une réduction proportionnelle sur tous les forts planteurs, de manière à donner satisfaction à toutes les demandes, et à mon avis les petites sont plus intéressantes que les grandes, parce que les premières sont faites par les pauvres, pour lesquels 80 ou 100 fr. sont une fortune.

« Des planteurs de 3,000, 4,000 et 5,000 pieds ont été réduits les uns à 1,000, 1,500 et 2,000, tandis qu'on ne touche pas à des cultures de 5,000, 6,000 et 7,000 pieds. Ne croyant pas devoir m'associer à des mesures d'exclusion et de réduction que l'administration avait la faiblesse de prendre, à l'instigation de gens qui ne cherchent qu'à satisfaire leurs rancunes et à servir leurs intérêts ou les intérêts des leurs, car les tabacs qu'ils retirent aux autres, ils le gardent pour eux-mêmes, je refusai de signer le procès-verbal. »

Les conseils cantonaux. — La commission relative aux sous-préfectures, vient de se réunir, sous la présidence de M. Colfavru.

Elle a repris la discussion d'un amendement de M. Douville-Marlefeu sur l'article 24, tendant à l'élection des conseils cantonaux au scrutin de liste. Cet amendement a été repoussé par 4 voix contre 1 et 3 abstentions.

La commission a repoussé également, par 6 voix contre 1 et 1 abstention, le système proposé par M. Tellier de Poncheville, défendu par M. Pion, et d'après lequel le conseil cantonal serait composé de tous les maires du canton.

Elle a adopté par 5 voix contre 2 et 1 abstention, le système inscrit dans la proposition

de M. Colfavru, en décidant toutefois que tous les conseils cantonaux seront composés de quinze membres, quel que soit le nombre des communes du canton.

L'article 25 du projet de la commission disposant que dans les cantons composés de plus ou de moins de quinze communes, la répartition du nombre des délégués à élire par chaque conseil municipal sera faite par le conseil général, a été adopté, ainsi que les articles 26, à 12, avec quelques modifications de détail.

Elle a décidé notamment : 1° Que le conseil cantonal se réunirait deux fois par an en session ordinaire, la première fois en juin ou juillet ; la deuxième fois en septembre ou octobre ; c'est-à-dire avant ou après la session d'août du conseil général ;

2° Que les séances du conseil cantonal seront publiques ;

3° Que les procès-verbaux des séances du conseil cantonal seront affichés à la porte de toutes les mairies du canton.

La commission s'est réunie de nouveau hier, vendredi. On prévoit qu'elle aura terminé ses travaux dans deux ou trois séances. M. Colfavru sera probablement nommé aux fonctions de rapporteur.

Fêtes de charité. — La distribution des sommes recueillies par les fêtes de charité s'effectuera, dans le courant de la semaine prochaine, en bons de pain et de bois.

Revue. — Ce matin, à huit heures et demie, le général Verrier a passé, sur les fossés, la revue du 7^e de ligne et du 131^e territorial. La tenue des troupes était superbe et le défilé s'est effectué dans les meilleures conditions.

Les territoriaux, ont été désarmés ce soir et accompagnés à la gare par la musique du 7^e de ligne.

Manœuvres de bataillon. — Mercredi, 30 mars, ont eu lieu de petites manœuvres opérées par le 1^{er} bataillon du 131^e régiment territorial d'infanterie, sur les coteaux de Fontanes, aux environs de Cahors.

Gendarmerie. — Par décret du président de la République, en date du 26 mars, il est créé, dans la gendarmerie, un emploi d'adjudant au chef-lieu de chaque compagnie et un emploi de maréchal-des-logis chef à cheval au chef-lieu de chaque arrondissement ou section exterie.

Les sous-officiers des brigades à pied sont admis avec ceux des brigades à cheval à concourir pour ces emplois s'ils ont l'aptitude nécessaire.

L'adjudant et le maréchal-des-logis chef, indépendamment de leurs obligations comme commandants de brigades, sont chargés de suppléer le commandant d'arrondissement, de l'aider dans ses écritures et de le remplacer en cas d'absence.

Tribunal correctionnel de Cahors

Coups de pierres. — Le nommé Fourquie, prévenu d'avoir blessé à coups de pierres le nommé Saindoux, a été condamné à un mois de prison et aux dépens.

Vol. — Le nommé Raynal, cultivateur à Floressas, canton de Puy-l'Evêque, prévenu d'avoir soustrait frauduleusement, le 27 décembre 1886, trois sacs de blé au préjudice du sieur Lousert,

habitant de la même commune, a été condamné à 8 mois de prison.

La musique du 7^e de ligne se fera entendre sur les Allées Fénélon, à partir du jeudi 31 mars, les jeudis et dimanches de chaque semaine, de 4 à 5 heures du soir.

Limogne. — Les poutailleurs du canton de Limogne étaient dévastés depuis quelque temps. Plusieurs plaintes furent portées à la gendarmerie qui, mise en éveil, ne tarda pas à découvrir l'auteur de ces larcins. C'est un nommé D. L., âgé de 27 ans, qui a fini par avouer. Mais on suppose qu'il n'est pas seul l'auteur de tous ces vols.

Libos. — Le courage de deux braves gendarmes a évité des malheurs au dernier marché.

Une génisse, échappée des mains de son conducteur, s'effraya et se mit à courir à travers le champ de foire lorsque MM. Lalaurie et Gattié, gendarmes de cette résidence, parvinrent, mais non sans peine, à la saisir et à la maîtriser.

M. Lalaurie a été blessé à une jambe et a eu le pouce de la main droite foulé.

L'escroquerie au divorce. — La note suivante est publiée par les journaux judiciaires :

L'application de la loi sur le divorce a donné naissance à un nouveau genre d'escroquerie contre lequel il y a lieu de mettre en garde le public.

Depuis quelque temps, certains individus se présentent chez les personnes qui ont obtenu un jugement de divorce, de préférence chez les femmes. Ils se disent employés soit du greffe du parquet de procureur de la République ; ils prétendent venir prendre des renseignements et faire aux parties intéressées certaines communications. Ils avertissent, par exemple, les femmes qu'elles ne pourront plus porter le nom de leur ancien mari.

Enfin, disent-ils, il vous reste à payer au bureau de l'enregistrement une certaine somme pour droit de visa (?). Mais si vous voulez vous éviter un déplacement, vous pouvez payer entre mes mains : j'ai le reçu. — Ils présentent alors une traite censée tirée par l'administration de l'enregistrement et la remettent contre le versement de la somme déclarée, aux personnes qui se sont laissées prendre à leurs manœuvres frauduleuses.

Il est utile d'ajouter, pour les personnes peu au courant des affaires, que jamais le greffe de l'administration de l'enregistrement ne fait toucher à domicile ou au moyen d'une traite les droits qui lui sont dus.

Chiens enragés. — Dans sa dernière audience, la Cour de cassation a établi la jurisprudence suivante, à propos d'une affaire de chiens enragés, dont elle était saisie :

La prescription de l'art. 10 de la loi du 21 juillet 1881, qui oblige le propriétaire de chiens et de chats suspects d'être atteints de la rage, d'abattre ces animaux, même en l'absence d'un ordre, doit être exécutée immédiatement, mais à la condition qu'il sera légalement démontré que ces animaux sont réellement malades.

De ce qu'on arrête du maire prescrit à un propriétaire d'abattre ses trois chiens, qu'il présume avoir été mordus par un chien atteint de

la rage, il ne s'ensuit pas que ce propriétaire doit nécessairement les abattre immédiatement.

Ce propriétaire peut établir :

- 1° Qu'il a abattu celui de ces chiens qui a été réellement mordu ;
- 2° Que, quant aux deux autres, ils n'ont pas été mordus ;
- 3° Que le vétérinaire de l'arrondissement a constaté leur parfait état de santé, et que, d'ailleurs, il les fait surveiller chez lui par ledit vétérinaire délégué à cet effet par l'administration.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion des **fêtes de Pâques**, la Compagnie fera délivrer, à partir du **mercredi 6 avril**, des billets aller et retour à prix réduits, de Paris pour toutes les stations de son réseau au delà d'Etampes et de Dourdan et réciproquement, valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du **mardi 12 avril**.

La délivrance de ces billets reste soumise aux conditions générales du Tarif spécial A n° 9 (Billets d'aller et retour).

Malversation. — On lit dans l'*Avenir de la Vienne* :

Mardi matin, vers 9 heures, M. Bourgeois, capitaine-trésorier du 11^e régiment de cuirassiers, en garnison à Niort, s'est constitué prisonnier entre les mains du capitaine de gendarmerie, Bertrand, qui l'a accompagné à la maison d'arrêt.

M. Bourgeois a déclaré s'être emparé de la caisse dont il était comptable et avoir perdu la somme qu'elle contenait, environ 10,000 fr., au baccara, à Poitiers, dans la nuit de dimanche à lundi dernier.

Il y a un grand émoi parmi les membres du conseil d'administration du régiment, qui devront rembourser la somme au prorata de leurs grades.

M. Bourgeois sera jugé prochainement par le conseil de guerre.

La protestation des étudiants.

On lit dans le *Messager de Toulouse* : Les étudiants des Facultés de Toulouse se sont réunis mercredi soir, au Pré-Catalan, pour protester contre la nouvelle loi votée par le Parlement, et qui rétablit le droit d'inscription.

Il y a quelques années, ce droit avait été aboli, mais les droits d'examen avaient, de leur côté, été augmentés : ce qui ne changeait pas, en somme, les frais que les étudiants payaient à l'Etat.

La jeunesse des Ecoles de Paris a, la première, protesté contre ce nouvel impôt. Les autres Facultés de France ont suivi le mouvement.

Un vol de dépêches et de lettres chargées vient d'être commis à la gare d'Issoudun. Les auteurs de ce vol sont activement recherchés.

Affreux accident. — A Linguagrossa, en Sicile, une centaine de personnes étaient réunies autour du cercueil d'une jeune femme, morte à la suite d'un accouchement laborieux, Soudain le dallage de la salle s'éroula, entraînant tous les assistants, pêle-mêle avec les meubles et la morte.

La population accourue à l'annonce de cette catastrophe, trouva dans la salle inférieure quarante ou cinquante blessés, dont plusieurs moribonds. Une jeune fille a expiré depuis.

vous avancez, mademoiselle ? demanda l'ambassadeur.

— Oui, monsieur.

— Il est de votre devoir de nous les montrer...

— Je demande la permission de ne pas le faire, répondit Wilhelmine, qui songeait à l'accusation d'empoisonnement, et qui ne voulait pas perdre tout à fait son père...

Le comte ricana.

— Vous voyez bien, messieurs, qu'elle ne possède aucune preuve de ses mensonges. Elle les aurait montrés déjà... Elle n'en a pas. Elle ne peut pas en avoir ?

— De quelle nature sont ces preuves ? demanda l'ambassadeur et que disent-elles ?...

— Elles démontrent que je ne suis pas la fille du baron ni de la baronne de Gerbach... que j'ai été volée à ma mère dans un but intéressé par le comte et par un misérable du nom de Gaudru, le père du jeune homme qu'on voulait me forcer à épouser.

M. Anatole Gaudru avait fait un mouvement, comme s'il avait reçu tout à coup un pavé sur la tête.

— Je proteste... commença-t-il en se levant.

— Asseyez-vous ! dit durement l'ambassadeur.

Puis il se tourna vers Wilhelmine.

— Et qu'avez-vous pour prouver tout cela ? dit-il... des papiers... un écrit.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

108

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Wilhelmine

X

UNE VOIX D'OUTRE-TOMBE

Il semblait se recueillir.

Quand l'officier eut terminé, il le regarda bien en face.

— Non, s'écria-t-il, je ne nie pas ; je ne nie rien. C'est bien moi qui vous ai frappé. Vous ne vous êtes pas trompé.

Un cri d'horreur s'éleva.

Le comte se tourna du côté du public.

— Oui, reprit-il, c'est moi qui ai tenté de tuer cet homme, et je regrette de n'avoir pas réussi, et je recommencerais demain, si la même occasion se représentait.

Des murmures éclatèrent.

L'ambassadeur fit un signe d'une main pour imposer silence.

— Cet homme, continua le comte, ne vous a pas dit où je l'avais frappé et pourquoi... Ce n'est pas un gentilhomme ni un honnête homme que j'ai tenté de tuer, mais un séducteur de nuit, un jarron d'honneur !

L'officier fit un geste violent.

— Misérable ! hurla-t-il.

— Laissez parler l'homme que vous avez accusé, dit l'ambassadeur. La situation est assez grave pour lui pour qu'on lui permette de se défendre.

— Qu'il se défende sans m'insulter ! répliqua le lieutenant, qui avait peine à se contenir.

— C'est au pied du mur qu'il avait escaladé, en pleine nuit, comme un voleur, poursuivit M. de Grüber, que ce porteur d'épaulettes, ce gentilhomme français, est tombé.

Il ajouta avec une expression de haine intraduisible :

— Oui, je l'ai frappé sans pitié, sans regret, sans remords. Quel est le père de famille qui n'eut pas fait comme moi ? Je défendais l'honneur de ma fille !

— L'honneur de votre fille n'avait rien à craindre de moi, riposta l'officier. Mais il me fallait bien pénétrer chez elle la nuit, puisque vous l'aviez séquestrée et la reteniez prisonnière.

Le comte ricana.

— Prisonnière ! Ces messieurs l'ont vue dans les soirées tout l'hiver. Il n'est peut-être pas un d'eux qui n'ait dansé avec elle. Si je l'avais emmenée à la campagne en dernier lieu, c'était justement pour l'éloigner de vous, car je ne veux pas qu'elle vous aime et qu'elle soit votre femme. Elle n'épousera jamais un Français, jamais un ennemi !... Jamais, entendez-vous, jamais !

Un silence suivit ces paroles.

Ce fut Wilhelmine qui le rompit.

Elle s'était levée aux derniers mots du comte.

Quand on souleva le cercueil, les petits enfants de la morte furent trouvés dessous, mais vivants et non blessés. Le père est devenu fou de douleur.

AGRICULTURE

Ferme-Ecole du Montat. — M. P. Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat, vient de publier un rapport qu'il a adressé au ministre de l'Agriculture, sur la situation, en 1886, de l'important établissement agricole qu'il dirige avec une compétence incontestée.

Ce rapport contient de précieuses indications sur les diverses cultures dans notre département; c'est véritablement un grand livre agricole qui nous donne, par doit et avoir, le produit exact de chaque nature de culture. Il serait à désirer que ce document fût consulté par tous nos agriculteurs.

Si, par exemple, nous prenons le compte blé, nous voyons que la Ferme-Ecole a ensemencé, en 1886, une surface de 14 hectares qui a produit 224 quintaux métriques de grains et 532 quintaux de paille, soit à l'hectare, un rendement de 16 quintaux de grains et de 38 quintaux de paille.

Le compte débiteur pour ce produit, est établi de la manière suivante : main-d'œuvre, 760 fr. 39; travaux d'attelage, 556 fr.; engrais, 1,500 fr.; semence, 494 fr.; rente, 857 fr.; impôt, 126 fr.; frais généraux, 587 fr. 19; en tout, 4,880 fr. 49.

Le compte créateur donne en grains 5,040 fr. et en paille 1,596 fr.; en tout 6,636 fr., d'où un bénéfice net de 1,756 fr. 51.

Chaque céréale a aussi son compte spécial; il en est de même pour les racines, les fourrages, les vignes, le jardinage, les bois, les bestiaux, etc.

La fin du rapport de M. Dufour est consacrée aux élèves de l'Ecole. Il constate qu'au dernier concours d'entrée, 57 candidats se sont présentés, parmi lesquels le jury d'examen a pu faire un bon choix de 16 apprentis titulaires.

Actuellement, la première division comprend 19 apprentis et la seconde 16, soit 35 apprentis présents à l'Ecole. Animés d'un bon esprit, ils sont attentifs aux leçons théoriques et pratiques qui leur sont données et font des progrès satisfaisants. Ils exécutent avec goût les divers travaux qui leur sont confiés dans la ferme, où ils sont employés tour à tour aux champs et aux étables, pour les familiariser avec le maniement des divers instruments, les différentes opérations de la culture et les soins à donner au bétail.

Parmi les apprentis sortis de l'Ecole, en octobre 1886, deux ont mérité les médailles d'argent offertes par le ministre, ce sont : MM. Heireil et Belibens; trois autres, MM. Monteils, Austruy et Clary, ont obtenu des médailles de bronze. Les deux premiers ont également obtenu chacun une prime d'encouragement de la Société agricole et industrielle du Lot.

Le Saint-Sauveur à l'exposition générale des produits agricoles au Palais de l'Industrie. — Les vins des produits indig. américains ont été admis, cette année, à l'exposition générale des produits agricoles. Les vins de vignes indigènes greffées sur cépages américains n'ont pas eu la même faveur, au grand désappointement des viticulteurs qui pratiquent la greffe depuis plusieurs années, et comptait pouvoir faire apprécier, par un jury compétent et par le commerce, le produit des vignes greffées. Il est certain que si l'exposition des vignes américaines avait été élargie dans ce sens au Palais de l'Industrie, elle eût été beaucoup plus complète et moins mesquine qu'elle n'a été.

Quoi qu'il en soit, les 60 échantillons de vins de producteurs directs américains plus ou moins hybridés figurant à cette exposition, ont été dégustés avec la plus grande attention par le jury qui en a classé seulement 30 avec les mentions « assez bon, bon, et très bon ».

Les vins les plus estimés par le jury comme consommation directe ont été les vins d'Herbeumont. Le vin de Jacques a été fort apprécié pour sa vinosité, sa riche couleur, il a même été classé au premier rang, mais comme vin de coupage. Venaient ensuite les vins d'Ohello, de Cynthiana, de Sénasqua, de Canada, etc.

Le vin qui a eu tous les honneurs du concours a été celui du Saint-Sauveur, vigne qui a fait si brillamment, cette année-ci, son apparition dans le monde viticole. Voici, sur ce vin, l'appréciation d'un membre du jury, qui a exprimé ainsi, pensons-nous, l'avis de ses collègues dans le Journal de l'Agriculture :

« Le Saint-Sauveur, variété obtenue par un semis de Jacques fait en 1877, par M. Gaston Bazille et présentée hors concours, a donné un vin d'une couleur vive, très intense, très franche, ayant un goût parfait et une rondeur rappelant le plein, le corps, la fraîcheur des Cots. Ce nouveau cépage

nous semble devoir répondre aux désirs des viticulteurs qui, dans les producteurs directs, recherchent la qualité. Ce résultat n'est pas impossible en présence des améliorations constatées sur la plupart des vins américains, et l'on peut espérer retrouver avec le Saint-Sauveur l'équivalent des meilleurs vins du Lot et de la Dordogne dont nous sommes trop privés. »

Cette appréciation du jury parisien ne fait que confirmer et à peu près dans les mêmes termes, celle du jury de l'exposition de vins américains faite en décembre dernier par la Société régionale des viticulteurs de Lyon.

De ce jugement porté par des juges aussi compétents sur le produit du Saint-Sauveur, il résulte que la qualité de ce vin est bien supérieure à celle de tous les hybrides qui nous ont été envoyés d'Amérique et pour lesquels on a, en ce moment-ci, un engouement par trop immodéré. Reste à connaître le degré de résistance que ce cépage offrira dans les diverses conditions de sol et de climat où il sera implanté; reste à savoir aussi jusqu'à quelle latitude nord sa culture sera possible. Quelques années de culture nous auront bientôt fixé sur ces deux points fort importants. Nous avons le plus grand espoir que cette expérience sera favorable à ce cépage, qui a obtenu après bien des années de travail, de patientes recherches et de soins minutieux par notre éminent et si sympathique collègue en viticulture M. Gaston Bazille.

(Vigne Américaine.)

Foire de Cahors. — La foire du 1^{er} avril a été très importante : Il s'est traité beaucoup d'affaires sur les divers marchés.

Les bœufs de travail étaient recherchés, il y a eu une légère hausse sur les cours de la dernière foire.

Le marché aux moutons était bien garni, il y a eu une hausse d'un franc par tête environ.

Les porcs gras se sont vendus de 40 à 45 fr. les 50 kilos, poids vif. Ceux destinés à l'élevage, étaient recherchés à un bon prix.

Marché aux grains. — Blé en vente, 560 hect.; le prix moyen a été de 17 fr. 75 l'hecto. Mais en vente, 400 hectol.; prix moyen, 9 fr. 60 l'hecto.

La place du marché a été bien approvisionnée en denrées de toute sorte. Les volailles grasses se sont vendues de 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo, et les œufs de 0,40 à 0,45 la douzaine.

Foire de Lalbenque. — La foire Lalbenque a été belle : Il s'est vendu quelques bœufs de travail. Les gras valaient de 25 à 28 fr. les 50 kilos. Les veaux de 50 à 60 cent. le kilo.

Moutons, il ne s'est presque rien fait. Les porcs sont à des prix très élevés. Les jeunes volailles à 50 c. la livre. Les œufs à 40 c. la douzaine.

La truffe, de 5 à 6 fr. la livre. Le blé de 15 à 15 fr. 50 les 4 cinquièmes. Le maïs de 8 à 9 fr. les 4 cinquièmes. L'avoine de 6 fr. à 6 fr. 50.

Les pommes de terre de 2 fr. 50 à 3 fr. les 4 cinquièmes.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du 19 avril 1887.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE FRANCILLON

Comédie en 3 actes, en prose, d'Alexandre Dumas fils, de l'Académie-Française.

AVEC LE CONCOURS DE

M. ABEL, du Vaudeville, dont le talent n'a jamais été plus souple et plus brillant;

M. WORKS, un comique du Palais-Royal, dont la réputation n'est plus à faire, car nous nous rappelons tous l'amusant Des Prunelles, de Divorcés;

Paul GIRON, l'élegant artiste du Gymnase;

M. DUBREUIL, le comique de Théodora.

L'héroïne de la pièce sera présentée par M^{lle} LETURE, qui vient de marquer sa place à l'Odéon, du premier coup, dans Michel Saupier;

M^{me} DESHAYES, dont la réputation n'est plus à faire;

M^{lle} RAYNARD, la gentille ingénue que nous connaissons;

Et M. Paul DESHAYES, dans le marquis de Riverolles.

Le Figaro. — « Je ne me marierai pas ». C'est le dernier mot de la pièce, mais ce n'en est la conclusion toute personnelle que pour l'incorrigible Stan. Henri de Symeux, quoique quadragénaire, épouse Annette Riverolles, la sœur du comte Lucien; quant au pauvre Jean de Carillac, il se laisse épouser par Rosalie Michon, qui a charmé sa gastrite en lui offrant à propos une tasse de camomille.

Dans tout cela, où donc est la thèse? ai-je entendu demander autour de moi. Je la trouve cependant bien claire. Elle est identique à celle de Denise, et elle la complète en la présentant sous une autre face. Tout homme doit fidélité à la femme qu'il a choisie, et nul sophisme ne peut colorer l'abandon de la fille séduite par l'amant, de la femme légitime par le mari. Je ne suppose pas qu'on puisse exiger

d'une pièce de théâtre une morale plus pure, encore que M. Alexandre Dumas ressemble peu à ces prédateurs du moyen âge, qui ne reculaient pas devant les contes épicés lorsqu'ils les jugeaient utiles pour l'éducation de leurs ouailles. Je sais des estomacs robustes qui aiment bourgeoisement le pot-au-feu, mais qui ne craignent pas qu'on leur serve des piments rouges autour du bœuf. C'est une pièce éminemment morale. AUGUSTE VITU.

Le Gil-Blas. — Autour de Francillon les choses se passent de la bonne façon, quelle entente de la scène il y a dans ces trois actes! Comme ils sont rondement menés, et comme le moindre détail s'y détache en un relief puissant! Et le dialogue! Et ces mots joyeux et profonds, et cet esprit alerte et dur, mais pénétrant, qui, d'un bout à l'autre, tient l'esprit du spectateur en éveil, et même, quand il déconcerte ou l'irrite, réussit à l'intéresser! Tout cela est précieux, savez-vous bien, et suffirait à donner à la nouvelle comédie de M. Alexandre Dumas un attrait durable. L'impression de la représentation d'hier a été très grande, et je crois qu'elle est de celles qui n'ont pas trop à redouter le contrôle de la réflexion. LÉON BERNARD DE POOSNE.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 26 mars au 2 avril 1887.

Naissances.

Coste, Elie, à Merle.

Bonneville, Henriette, à St-Georges.

Mariages.

Théron, Joseph, et Delaporte, Marie.

Décès.

Brochet, Charles, soldat au 7^e, 21 ans, (Hospice).

Jouclas, Julien, 11 mois, rue St-Priest, 7.

Moles, Françoise, 63 ans, à R-gourde.

Bélibens, Jean, 63 ans, rue Fondue-Basse.

Brancher, Edouard, terrassier, 23 ans, (Hospice).

Delthos, Madeleine, 85 ans, (Hospice).

Pernot, Alexandre, 76 ans, rue Feydel.

Gachis, Marguerite, 66 ans, rue St-Barthélémy.

Ramel, Louis, 8 jours, à Cavanès.

Vidaillac, Eugène, 4 mois, boul. Gambetta.

Vaysses, Edouard, 40 ans, rue St-Barbe.

Cassan, François, 71 ans, rue St-Barthélémy.

Etude de M^e LACOSSE, avoué, rue Fénelon n^o 7, à Cahors.

VENTE

APRÈS SURENCHÈRE DU SIXIÈME SUR

Aliénation volontaire

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, à midi, le samedi vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-sept.

Suivant acte retenu par M^e Arènes, notaire à Cahors, le six juillet mil huit cent quatre-vingt-six, le sieur Jean Guignes, maître d'hôtel, domicilié à Montcuq, a acquis de la dame Euphrasie Françoise Lagarde Gardia, sans profession et Casimir Molinié, son mari, propriétaires, domiciliés à Cahors, un immeuble qui sera ci-après désigné.

Cette vente aura lieu moyennant le prix de deux cents francs, produisant d'intérêt.

Ledit Guignes Jean, acquéreur, ayant fait aux créanciers inscrits les notifications prescrites par les articles 2283 et 2184 du code civil, le sieur Jean-Baptiste Delsol, propriétaire, domicilié à Lagarrigue, commune de Saint-Pantaléon, a formé une surenchère du dixième sur le prix dudit immeuble.

Par jugement du premier février mil huit cent quatre-vingt-sept, le Tribunal civil de Cahors a validé ladite surenchère et ordonné que la revente dudit immeuble aurait lieu à l'audience des criées dudit tribunal, sur la mise à prix de deux cents vingt francs. Ce jugement a acquis l'autorité de la chose jugée.

En conséquence et à la requête du sieur Jean-Baptiste Delsol, propriétaire domicilié à Lagarrigue, commune de Saint-Pantaléon, lequel constitue pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, M^e Lacosse, demeurant à Cahors, rue Fénelon, numéro 7.

Contre : 1^o Antoinette Labecof, veuve de Jean Guignes, domiciliée à Montcuq, tutrice légale de son fils mineur;

2^o Maria Guignes, sans profession, et Alexandre Luga, son mari, domiciliés à Cahors, les sus-nommés, pris comme héritiers dudit sieur Jean Guignes, quand vivant albergiste à Montcuq, acquéreur surenchère.

Et la dame Euphrasie Françoise Lagarde Gardia, sans profession, et Casimir Molinié, son mari, propriétaires, domiciliés à Cahors, vendeurs, ayant tous pour avoué M^e Delbreil.

Il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice le vingt-trois avril, mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi à la vente des immeubles ci-après :

Désignation de l'immeuble à vendre telle qu'elle se trouve dans l'acte d'aliénation :

Les bâties attribuées à l'épouse Molinié dans le partage des immeubles indivis entre elle et Antoine Lagarde Gardia, son oncle, lesquelles bâties se composent d'une partie de maison, sise au Bousquet, commune de Saint-Laurent, d'un four et d'une étable et sont portées sous les numéros 7 et 8 du deuxième lot échu à l'épouse Molinié, suivant procès-verbal, dressé par M. Dupuy, juge commissaire, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-quatre; plus une superficie de seize ares, quarante-huit centiares, le sol des bâties précitées com-

pris dans cette mesure, à prendre attendant les dites bâties.

La vente aura lieu aux clauses et conditions insérées dans ledit acte d'aliénation, dont l'expédition sera déposée au greffe dudit Tribunal pour y être tenu à la disposition du public.

L'adjudicataire sera tenu au-delà du prix de son adjudication, de restituer aux héritiers de l'acquéreur, Jean Guignes, les frais et loyaux, coûts de son contrat et de payer les frais de la surenchère et de ses suites.

Mise à Prix

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de deux cent vingt francs ci..... 220 fr. Le tout en sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué de la partie poursuivant soussigné.

Cahors le trente mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué surenchérisseur

Signé : LACOSSE

Enregistré à Cahors le deux avril mil huit cent quatre-vingt-sept, F^o C^e

reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT receveur.

BOURSE. — Cours du 1^{er} avril.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes entries for 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 id., 4 1/2 0/0 ancien, 4 1/2 0/0 1883.

Dernier cours du 1^{er} avril.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes entries for Actions Orléans, Actions Lyon, Obligations Orléans, Obligations Lombardes, Obligations Saragosse.

N'hésitez pas !

De tous les remèdes indiqués dans les journaux, pour guérir les bronches des personnes de santé délicate, l'air pur et sain qu'on respire à Ronces-les-Bains (Charente-Inférieure) est le seul qui puisse être efficace.

Toute personne soucieuse de sa santé, toute mère de famille, ne doit pas hésiter à faire respirer à ses enfants, un air saturé, dans cette saison surtout, de la véritable sève de pin, mélangé à l'air salin de la mer.

Le remède est naturel. Les autres, ne sont que des fabrications quelque fois dangereuses.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser :

Villa-Léonie (Ronces-les-Bains) et au bureau du Journal du Lot. Il sera répondu gratuitement.

Tout espoir perdu !

Elbeuf (S^e-Inférieure), le 25 février 1887. J'avais perdu tout espoir; je souffrais dans le côté droit, dans l'estomac et les reins, j'étais très oppressé, j'avais perdu l'appétit et les forces, et j'avais dû quitter mon travail. Ayant eu le bonheur de connaître vos pilules suisses, j'en fis usage, et, au bout de huit jours, l'appétit et les forces me sont revenues; aujourd'hui, je travaille sans souffrir. Dans l'intérêt de ceux qui souffrent, je venterai partout vos Pilules suisses, qui m'ont rendu la vie, et je vous autorise à faire de ma lettre ce que bon vous semblera. Delpin Camus, tisserand, rue Hermorelle, maison Leconte. Signature légalisée.

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires, acoustiques, microphoniques, tympan, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et devenez incurables. La surdité est rapidement guérie par la méthode RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves incontestables : viennent d'être guéris, MM. Henri de Mazenod, au Plessis (Seine-et-Marne), d'une surdité de 40 ans; Foudrignier Ul., à Etroingt, d'une de 15 ans; Vincent, épicier, à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans; Thiriet A., à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Sœur St-Fulgence, supérieure à l'hospice de Buzançais (Indre), vient d'être guérie de surdité, etc. Conseils gratuits. Ecrire au Directeur de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille.

Le ROBOUYVEAU-LAFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.

Par ses propriétés aperitives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient viraux ou parasitaires.

Le ROBOUYVEAU-LAFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharm^{ies}. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie} n^o 102, r. Richelieu, Succ^r de BOUYVEAU-LAFECTEUR.

PAPIER WLINSI,

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Moux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE

hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Maison des 100,000 Paletots

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVER 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbœuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
Pardessus entré mode, doublé laine..... 24 »

Pantalons, nouveauté Elbœuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département. Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

Distillerie centrale du Quercy

CRÈME DE NOIX BOUTET
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE HORS CONCOURS.
Exiger le VÉRITABLE NOM CAHORS

Grande Culture

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS (20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'agen, chènes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES 1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, mêmes prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

SANTAL DE MIDY

Pharmacien à Paris
Supprime Copahu, Cubébe et injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. Dépôt: Toutes Pharm.

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME

Pharm. à Bordeaux.
Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhumements.
DÉPOT: Toutes Pharmacies.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON
Préviennent la Carie et le déchaussement de Dents, ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE.

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Bains. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Drogistes et Pharmaciens

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portails, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

Le propriétaire-gérant, Layton.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

En vente au bureau du Journal.
Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation.
En vente chez tous les Libraires.
En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Agréé, obtenu en Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membre de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la Grande CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.
94 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.
PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR BORDEAUX EXP. INT. 1882 CONCOURS GUYADE CHARTREUSE Académie nationale